

## NOTICE EXPLICATIVE

Toute candidature doit respecter **trois étapes** :

- remplir les conditions préalables à la candidature ;
- compléter votre dossier avec ses pièces jointes ;
- transmettre le dossier et les pièces par voie numérique **avant le 5 mai 2023 minuit (heure de Paris)**, conjointement
  - à l'établissement support du poste vacant ;
  - au service de coopération et d'action culturelle (SCAC) du poste diplomatique : [scac.beyrouth-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:scac.beyrouth-amba@diplomatie.gouv.fr).

### I. CONDITIONS PRÉALABLES

Pour vous porter candidat, vous devez :

- être titulaire de la fonction publique à la date de votre candidature ; pour les enseignants, titulaire d'un corps enseignant ;
- détenir une certification dans la discipline du poste faisant l'objet de la candidature ;
- si vous êtes détaché, être arrivé au terme de votre détachement (hors priorité définie par l'AEFE).

### II. DOSSIER DE CANDIDATURE

#### 1. Choisissez vos postes

Les postes vacants sont publiés sur le site de l'AEFE en une liste régulièrement mise à jour ; ils sont également disponibles sur le site des établissements.

#### 2. Constituez votre dossier :

- a. téléchargez le [dossier-type](#) ;
- b. renseignez le document Word en vous aidant de la [note d'information de l'AEFE](#) et sans oublier aucune rubrique ;
- c. rassemblez toutes les pièces justificatives (liste à cocher en annexe 3).

### III. TRANSMISSION DU DOSSIER

#### 1. Convertissez votre dossier en un fichier PDF unique d'une taille inférieure à 7 Mo

Votre dossier se compose :

- du dossier de candidature complété ;
- de la liste récapitulative des pièces justificatives (annexe 3 de la présente notice), à cocher ;
- de l'ensemble des pièces justificatives.

#### 2. Envoyez votre dossier en une seule pièce jointe par courrier électronique

- à l'établissement du poste choisi ;
- au service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade : [scac.beyrouth-amba@diplomatie.gouv.fr](mailto:scac.beyrouth-amba@diplomatie.gouv.fr)  
**N.B. En cas de dossiers différents, c'est le dossier envoyé au SCAC qui fait foi.**



**AUCUN DOSSIER INCOMPLET OU RETARDATEUR NE SERA EXAMINÉ**

**Il est de votre responsabilité de vérifier la bonne réception de votre dossier par le poste diplomatique et par l'établissement. Si le fichier n'est pas arrivé au poste, en particulier pour cause de taille excessive, celui-ci décline toute responsabilité dans sa non prise en compte.**

**En cas de contestation, il vous incombera de fournir la preuve de l'envoi selon le format, la taille et le délai fixés.**

## ANNEXE 1 : BARÈME

Les candidatures seront classées selon trois séries de critères :

1. priorités de l'AEFE ;
2. critères fixes ;
3. critères complémentaires.

### 1. Critères prioritaires de l'AEFE

Voici l'ordre des priorités défini par l'Agence :

1. les titulaires non-détachés (TND) : titulaires de la fonction publique française en cours de contrat local, employés dans leur fonction ou discipline à plein temps et pour au moins un an rétroactif à compter de la rentrée 2023 ;
2. les résidents, détachés d'enseignement, d'éducation et d'administration ou expatriés du pays touchés par une mesure de carte des emplois et les ex-personnels de droit local de l'établissement (PDL) lauréats de concours et titularisés en France, établis dans le pays ou justifiant d'une mesure de rapprochement de conjoint ;
3. les conjoints des personnels détachés auprès de l'AEFE, des personnels de droit local des établissements conventionnés, des personnels expatriés du MEAE, y compris nouvellement nommés pour la rentrée 2023 ;
4. les personnels titulaires employés au cours de l'année scolaire en contrat de droit local dans l'établissement : contrats à temps incomplet, CDD, CDI, vacataire ayant effectué une vacation d'au moins 15 jours ouvrables) ;
5. toute autre candidature.

### 2. Critères fixes

À l'intérieur de chaque priorité de l'AEFE, les critères fixes suivants s'appliquent :

- a. critère fixe 1 : l'échelon, sur **50 points** ;
- b. critère fixe 2 : les grilles de rendez-vous de carrière, sur **40 points** ;
- c. critère fixe 3 : le nombre d'année de TND ou de contrat local dans l'établissement, sur **5 points** ;
- d. critère fixe 4 : les remplacements déjà effectués dans l'établissement, sur **5 points**.

Ils sont notés de la façon suivante :

#### a. Critère fixe 1 :

Échelon	≤ 3	4	5	6	7	8	9	≥ 10, HC, CE
Points attribués	15	20	25	30	35	40	45	50

#### b. Critère fixe 2 :

Avis final du MENJ	Excellent	Très satisfaisant	Satisfaisant	À consolider	Sans RDV de carrière, échelon ≤ 5	Sans RDV de carrière, échelons 6-9	Sans RDV de carrière, échelon ≥ 10
Points attribués	40	35	20	10	20	30	35

#### c. Critère fixe 3 :

- 1 point par année

Le critère est plafonné à **5 points**.

#### d. Critère fixe 4 (ne prend en compte que les remplacements à temps plein) :

- remplacement de 2 mois à un an : 1 point ;
- remplacement de 1 an et plus : 2 points ;
- + 1 point par année supplémentaire.

Le critère est plafonné à **5 points**.

### 3. Critères complémentaires

Les critères complémentaires représentent une série de bonifications dont l'ensemble ne peut dépasser **20 points**.

Ils ne représentent nullement un ensemble d'exigences pour l'admissibilité de la candidature.

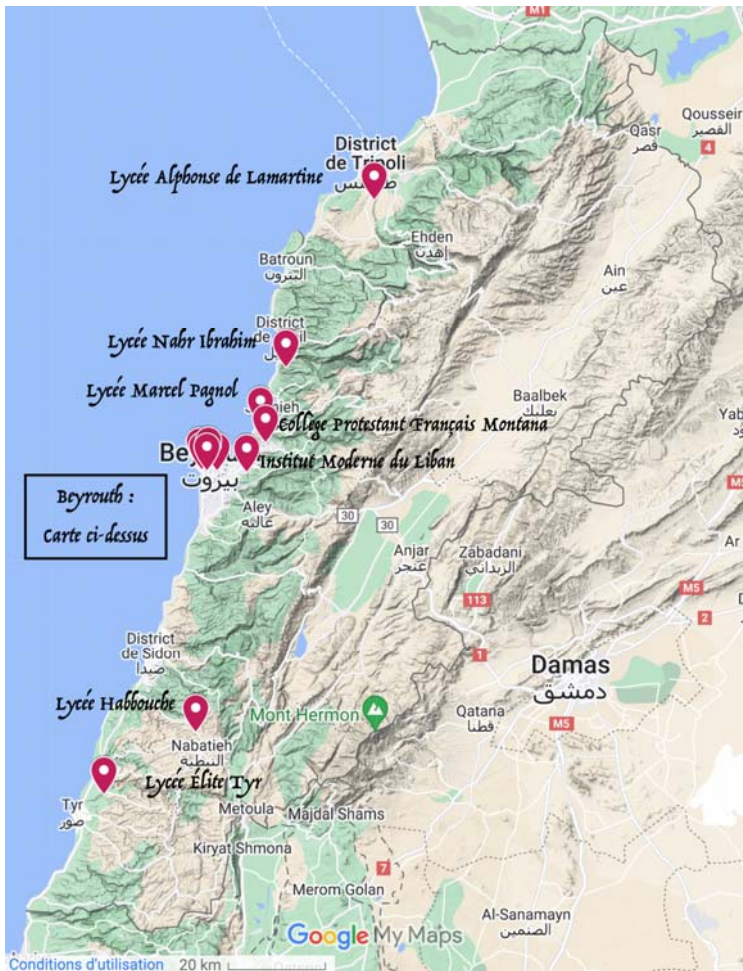
Chacun d'entre eux doit être justifié par l'une au moins des pièces justificatives figurant dans le tableau-barème suivant :

<b>Critère</b>	<b>Points attribués</b>	<b>Pièces justificatives exigées</b>
Expériences, préalables à la candidature, d'au moins une année scolaire complète et à temps plein, dans les autres établissements conventionnés au Liban	5 points	<i>Tout document officiel (y compris fiche de synthèse i-Prof) prouvant l'expérience telle que décrite dans l'énoncé du critère.</i>
Éducation inclusive	4 points	<i>CAPASH ou CAPPEI ; mention de l'état de service sur la fiche iProf.</i>
Éducation prioritaire	4 points	<i>Mention de l'état de service sur la fiche iProf.</i>
FLE / FLS	4 points	<i>Certification complémentaire FLE/FLS, maîtrise ou Master FLE.</i>
Éducation artistique et culturelle	4 points	<i>Certification complémentaire Arts</i>
DNL Anglais ou Arabe	4 points	<i>Certification complémentaire DNL Anglais ou Arabe.</i>
Expérience d'enseignement, préalable à la candidature et d'au moins trois années scolaires à temps plein, dans le réseau des établissements partenaires homologués	3 points	<i>Contrat de travail ou tout autre document officiel prouvant l'expérience telle que décrite dans l'énoncé du critère.</i>
Missions spécifiques en académie, département, circonscription ou secteur AEFÉ.	2 points	<i>Lettre de mission ou attestation du supérieur hiérarchique.</i>
DNL autres qu'Anglais ou Arabe	1 point	<i>Certification complémentaire DNL.</i>
PSC 1, PSC 2	1 point	<i>Attestation en cours de validité</i>



**EN CAS D'EX-ÆQUO, LE VŒU LE PLUS PRÉCIS SERA FAVORISÉ**

## ANNEXE 2 : INFORMATIONS



### Éléments de contexte

Les établissements conventionnés sont en majorité situés à Beyrouth (carte ci-dessus). La carte ci-contre situe les autres.

Le Liban, premier réseau d'enseignement français au monde, reste un pays attractif en dépit de la crise, tant par le niveau général des élèves que par le mode de vie et la chaleur de l'accueil libanais.

L'attention des candidats est toutefois attirée sur des points contextuels à prendre en compte pour éclairer leur candidature au Liban :

- le droit du travail, qui rend difficile tout emploi aux conjoints des personnels détachés ;
- le statut privé et de droit libanais des établissements ;
- la nécessité d'un véhicule pour les établissements situés hors Beyrouth, dans un contexte d'augmentation des coûts y afférant ;
- un public d'élèves majoritairement local dans un contexte de francophonie en recul, rendant le français assimilable à une langue seconde ;
- l'obligation faite aux élèves libanais à passer le brevet du pays, rendant nécessaires des aménagements au programme français.

### Informations importantes liées à la circonstance économique

L'attention des candidats est appelée :

- sur la dépréciation et l'instabilité de la livre libanaise qui accentuent l'inflation subie par le pays ;
- sur une économie majoritairement non bancaire et dollarisée (nécessité de provision d'argent liquide) ;
- sur les pénuries d'électricité et problèmes ponctuels d'approvisionnement, notamment en médicaments.

(N.B. situation au 15 janvier 2023, susceptible d'évolution. Consultez la page « conseils aux voyageurs » sur le site du MEAE et rapprochez-vous des établissements ou du poste diplomatique/consulat général).

### ANNEXE 3 : LISTE RÉCAPITULATIVE DES PIÈCES A FOURNIR

Nom :	Grade :	Discipline :
-------	---------	--------------

**Veillez cocher les cases des pièces que vous avez jointes à votre dossier de candidature :**

- Dossier de candidature AEFÉ rempli et signé\*
- Curriculum Vitae\*
- Justificatif de titularisation (arrêté ou copie iProf)\*
- Copie d'écran de la fiche de synthèse iProf\*
- Justificatif de promotion (arrêté ou copie iProf)\*
- Copie d'une pièce d'identité (CNI ou passeport)\*
- Lettre de motivation
- Copie des diplômes de l'enseignement supérieur
- Copie des rapports d'inspection, rapports de visite ou CR du rendez-vous de carrière
- Copie du livret de famille
- Pièce justificative d'un des critères prioritaires de l'AEFE (TND, PDL, conjoint d'expatrié, personnels résidant depuis plus de trois mois dans le pays ou justifiant, à la date de la CCPL, d'un rapprochement de conjoint au plus tard à la date d'effet du contrat de résident)
- Justificatif de suivi de conjoint (si, au 7 mars 2023, le conjoint justifie d'une embauche dans le pays au plus tard à la date du 11 septembre 2023)
- Copie du contrat en cours (agent relevant de l'AEFE)
- Copie de l'arrêté de détachement (personnels en détachement)
- Copie d'attestations ou certifications demandées dans la fiche de poste
- Copie des contrats de travail locaux ou autres documents officiels justifiant d'une expérience locale précédant la candidature
- CAPASH/CAPPEI/justificatif d'états de service en éducation inclusive (copie iProf acceptée)
- Justificatif d'états de service en éducation prioritaire (copie iProf exigée)
- Certification complémentaire FLE/FLS
- Certification complémentaire Arts (option : .....)
- Certification complémentaire DNL (langue : .....)
- Attestation PSC1/PSC2 en cours de validité
- Lettre de mission ou attestation du supérieur hiérarchique justifiant de missions spécifiques en académie, en département, en circonscription ou en secteur AEFÉ.

**\* Pièce à fournir obligatoirement.**

## ANNEXE 4 : CALENDRIER

**Date limite d'envoi des candidatures ..... 5 mai 2023, minuit**

**Étude et classement des dossiers en commissions paritaires extraordinaires ..... 12 mai 2023**

**Proposition de poste par courriel à votre adresse de référence..... à partir du 12 mai 2023**